

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2017-2018



Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 4J8

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

La forme masculine utilisée dans ce document désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2017
ISBN : 978-2-550-78082-3 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2007

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Mars 2017



Mot du directeur général

Soucieux de s'inscrire dans une démarche visant l'équité et la parité des individus, l'Institut de la statistique du Québec s'engage à élaborer, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan tient compte des obligations gouvernementales et vise la réduction et l'élimination des obstacles à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Ainsi, l'Institut renouvelle son engagement par la publication du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018*. Tout en offrant un bilan des actions réalisées au cours des années antérieures, il énonce les cibles pour l'année 2017-2018. Les mesures établies dans le présent plan s'adressent autant à la clientèle qu'au personnel de l'Institut.

Les actions prévues pour l'année 2017-2018 réaffirment la volonté du personnel de l'Institut d'adhérer concrètement aux orientations gouvernementales à l'égard des personnes handicapées. Enfin, je tiens à souligner les efforts de toutes les personnes travaillant à sa mise en œuvre.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SM', written in a cursive style.

Stéphane Mercier



Engagement

L'Institut de la statistique du Québec, ci-après l'« Institut », s'engage à réduire les obstacles qui limitent, d'une part, l'embauche et le maintien à son emploi de personnes handicapées et, d'autre part, le recours à ses produits et services, notamment en matière d'accès aux lieux, d'accueil, de moyens de communication et de sensibilisation de son personnel aux caractéristiques des personnes handicapées.

Nomination d'une coordonnatrice

Madame Patricia Caris, secrétaire de l'Institut, est mandatée à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées et responsable de la mise en œuvre du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

Élaboration et réalisation du plan d'action

Les travaux d'élaboration du plan d'action sont réalisés sous la direction du Secrétariat et Affaires juridiques. Les unités suivantes participent à la réalisation du présent plan et assurent le suivi des mesures : le Secrétariat et Affaires juridiques, la Direction des ressources financières et matérielles, la Direction des ressources humaines, la Direction des services informationnels et technologiques, la Direction des stratégies et des opérations de collecte et la Direction des communications.



Portrait de l'Institut de la statistique du Québec

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué en avril 1999 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011). Il a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. Il dessert également la population dans son ensemble en rendant ses produits et services disponibles au public.

L'Institut offre des services de nature scientifique et technique tels que la réalisation d'enquêtes, d'études et d'analyses, de travaux méthodologiques et de traitement de données ainsi que la réalisation d'études d'impact économique. De plus, soucieux de contribuer au développement des connaissances pour la société québécoise, l'Institut propose un ensemble de services permettant de faciliter l'accès aux données statistiques ainsi que des services-conseils à des fins de recherche scientifique.

Les ministères et organismes de l'administration publique québécoise constituent des partenaires de premier plan. L'Institut offre également ses services aux organismes parapublics, aux centres de recherche, aux entreprises privées ainsi qu'à des organisations représentatives. Par ailleurs, l'Institut collabore avec les agences statistiques du Canada et d'autres pays. Enfin, au bénéfice de l'ensemble des citoyens, les différentes publications, les tableaux statistiques, les banques de données agrégées et les travaux sont diffusés via le site Web de l'organisme.



Contribution de l'Institut en matière d'information statistique

En tant qu'organisme responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles pour le Québec, l'Institut couvre de nombreux domaines d'expertise, dont la santé et le bien-être. Sous cette catégorie, l'Institut met à profit son expertise afin de produire et de diffuser des données relatives à l'incapacité. Ce sujet fait référence à toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques. Les données issues des travaux de l'Institut sur l'incapacité sont disponibles publiquement via son site Web et sur la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO). De cette manière, l'Institut contribue, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité au bénéfice de la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

À la suite de ses nombreux travaux réalisés entre 2013 et 2015, l'Institut a utilisé différentes sources de données afin de nourrir la réflexion des ministères et organismes du Québec quant à la situation des personnes avec incapacité, leur participation sociale et leurs besoins. En 2016-2017, l'Institut, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec, a publié une étude réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* et intitulée « Les besoins d'aide non comblés pour les activités de la vie quotidienne chez les personnes avec incapacité au Québec ».

Au cours de la même période, l'Institut a collaboré à une étude, réalisée par une équipe de chercheurs, visant à documenter l'accès aux soins de santé à domicile des personnes âgées avec incapacité. L'utilisation des données de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement* (EQLAV) a notamment permis de mieux connaître la situation des aînés par arrondissement central et de banlieue des régions métropolitaines de Montréal et Québec.

L'EQLAV, réalisée par l'Institut en 2010-2011, donne encore lieu à une production statistique importante dans le domaine des incapacités. Cette enquête a notamment permis de dresser des portraits régionaux des besoins des personnes avec incapacités pour la réalisation des activités de la vie quotidienne ou domestique et de documenter leur participation sociale.

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut explore actuellement la possibilité de réaliser une toute nouvelle enquête auprès des usagers des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ayant une déficience physique ou intellectuelle ou encore un trouble du spectre de l'autisme. Cette enquête viserait à mesurer leur participation sociale. Les activités de développement et de démarrage de cette enquête se dérouleront en 2017-2018.



Mesures en vigueur à l'Institut

Au cours des dernières années, l'Institut a pris diverses dispositions pour permettre et faciliter l'accessibilité et l'utilisation de ses produits et services aux personnes handicapées. L'Institut a également favorisé l'embauche des personnes handicapées et leur intégration en milieu de travail.

Accessibilité du Web

En 2013, le site Web de l'Institut et celui de la BDSO ont été modernisés en introduisant à la navigation des deux sites les standards d'accessibilité pour les personnes ayant une incapacité visuelle. Encore aujourd'hui, l'Institut ne diffuse pas l'ensemble des tableaux et des publications en formats accessibles, étant donné l'investissement requis. Par contre, étant conscient des enjeux de l'accessibilité du Web et de l'importance d'offrir à chacun un accès égal à l'information, il s'est engagé à offrir, sur demande, des solutions alternatives.

Le contenu se trouvant sous l'hyperlien « Accessibilité », situé au bas de la page du site Web de l'Institut, est mis à jour régulièrement et informe les utilisateurs des travaux réalisés, des travaux en cours et des possibilités offertes.

Participation aux enquêtes

La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut, particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.

Bien que le handicap ne soit pas un frein à la participation aux différentes enquêtes menées par l'Institut, les processus de collecte des données sont tout de même adaptés, afin de réduire, voire d'éliminer les obstacles à la participation aux enquêtes d'une personne handicapée. Différents modes de collecte peuvent être offerts tels :

- un questionnaire téléphonique ;
- un questionnaire Web ;
- un questionnaire papier ;
- l'assistance d'une tierce personne qui pourra répondre pour ou avec le répondant sélectionné.

Les outils de collecte mis en place à l'Institut permettent d'assurer une transition entre les différents modes de collecte, dans le respect des principes méthodologiques. De plus, les intervieweurs téléphoniques et de terrain de l'Institut sont formés pour accompagner et diriger les personnes, handicapées ou non, vers les modes de collecte adaptés à leur réalité, ainsi que pour signaler toute situation contraignante pour



une personne sélectionnée qui souhaite participer à une enquête. Ces processus de collecte des données rendent alors possible la prise en charge rapide de chaque situation particulière et visent précisément à éliminer les obstacles liés aux différentes difficultés de participation aux enquêtes, tel le handicap.

Accessibilité des lieux

L'Institut occupe, à Québec et à Montréal, des bureaux dont il est le locataire dans des immeubles gérés par la Société québécoise des infrastructures. Celle-ci veille au respect des normes de conception sans obstacle afin d'assurer l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées.

Emploi

L'Institut a mis en œuvre des mesures favorisant l'embauche et l'intégration adéquate des personnes handicapées en emploi. Cela se traduit par la sensibilisation des gestionnaires à l'importance de leur représentativité au sein de l'ensemble de l'effectif de l'organisation et par un accompagnement personnalisé et adapté à leur condition lors de l'accueil et l'intégration en emploi.

Accès aux documents et aux services offerts au public

L'Institut offre, à la demande d'une personne sourde ou malentendante, des mesures d'accommodements lors de réunions et d'événements publics, pour ainsi lui faciliter l'accès aux tableaux statistiques et aux publications.

Communication

L'Institut s'assure qu'une personne handicapée puisse communiquer aisément avec son personnel.

Bilan des réalisations 2016-2017

L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut

- En 2016-2017, quelques espaces de travail ont été adaptés afin de les rendre plus fonctionnels en raison des besoins particuliers de certains employés. De plus, lors du déménagement d'une partie des bureaux dans l'édifice de Montréal, des modifications ont été apportées afin de respecter les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Notons aussi que le réglage de la hauteur des bureaux en fonction de la taille des employés a été réalisé dans nos nouveaux locaux à Montréal.
- L'Institut n'a accueilli aucun stagiaire issu du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) ni présenté de demande dans le cadre de ce programme. Dans un contexte où l'organisation amorçait une démarche de réflexion et de repositionnement pour l'année financière 2016-2017, et que le PDEIPH exige pour sa part une planification à long terme, les conditions apparaissaient moins propices à l'utilisation du programme.

Approvisionnement accessible

- L'Institut tient compte dans son processus d'approvisionnement, notamment pour les besoins particuliers, de l'application de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cette loi vise à s'assurer de la prise en compte des besoins particuliers des personnes handicapées lors du processus d'achat de matériel et d'équipements.

L'accessibilité des produits et services de l'Institut

- L'Institut offre, sur demande, des solutions alternatives pour faciliter l'accès aux tableaux et aux publications. Une mesure d'accommodement a été offerte durant l'été 2016, alors que l'Institut a reçu une demande pour faire traduire en langue des signes québécoise (LSQ) le bulletin *Zoom santé* s'intitulant « Les besoins d'aide non comblés pour les activités de la vie quotidienne chez les personnes avec incapacité au Québec ». Pour la réalisation de ce mandat, l'Institut a fait appel à une firme de traduction spécialisée dans ce type d'adaptation, afin de s'assurer de bien satisfaire les besoins du client. Étant donné que le *Zoom santé* avait été produit en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), ce dernier a partagé non seulement les coûts, mais il a également fourni de l'expertise dans le domaine.



- Les travaux visant l'automatisation de la codification requise pour rendre les tableaux et les publications accessibles selon les standards gouvernementaux n'ont toujours pas été mis en chantier, faute de disponibilités budgétaires. La transformation manuelle de tous les tableaux et publications s'avère impossible dans la situation actuelle. À titre d'exemple, à l'Institut, la conversion manuelle de 15 000 tableaux en formats accessibles est estimée à un peu plus de sept années-personnes.

La sensibilisation et la formation du personnel

- Des capsules d'information, diffusées sur l'intranet de l'Institut, ont permis d'informer le personnel des activités ou de toute documentation pertinente à l'égard des personnes handicapées, dont le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2017*.
- Les personnes préposées à l'accueil téléphonique et au service de renseignement ont participé à un atelier de sensibilisation portant sur « l'accueil téléphonique des personnes ayant des limitations fonctionnelles ».

Gestion des plaintes

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, aucune plainte n'a été formulée relativement à la politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public.

Cibles du plan d'action 2017-2018

Le plan d'action **2017-2018** a été élaboré autour de quatre axes :

1) L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut

- Conformément au Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées, l'Institut poursuivra les efforts afin d'augmenter la proportion de son personnel handicapé au sein de son effectif régulier. Pour ce faire, il visera à atteindre la cible fixée à 2 % dans le plan d'embauche.
- L'Institut poursuivra ses actions en faveur de l'embauche et de l'intégration des personnes handicapées. À cet effet, il assurera la promotion du PDEIPH auprès des gestionnaires et appliquera les mesures en vigueur au regard de l'accueil, de l'intégration et de l'accompagnement d'un employé handicapé en fonction de ses besoins.

2) L'accessibilité des produits et services de l'Institut

- L'Institut offre, sur demande, des solutions alternatives pour faciliter l'accès aux tableaux et aux publications.
- Afin de permettre aux personnes handicapées de participer aux enquêtes, l'Institut portera une attention particulière en offrant, sur demande, des modes de collecte adaptés.

3) Approvisionnement accessible

- L'Institut s'engage à mettre en œuvre des actions au regard de l'application de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Entre autres, l'Institut réitère son engagement à amorcer des travaux d'élaboration d'une politique d'acquisition de biens et d'y inclure des critères d'accessibilité. Cette action sera réalisée conjointement à l'engagement de l'Institut en lien avec l'élaboration d'une politique d'acquisitions écoresponsables prévue dans son *Plan d'action de développement durable 2016-2020*.
- De plus, dans le cadre de l'élaboration de ses appels d'offres, l'Institut a recours au service du Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Toutefois, l'Institut s'assurera que les appels d'offres incluent les dispositions relatives à l'accessibilité.

4) La sensibilisation et la formation du personnel

- Enfin, l'Institut poursuivra son travail de sensibilisation auprès de ses employés.



Le tableau suivant présente les mesures mises en œuvre au cours des dernières années. Toutes les actions énumérées dans les tableaux sont également prévues pour l'année 2017-2018. L'Institut prévoit effectuer un suivi régulier de la réalisation des mesures envisagées.

1) L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut

Axe d'intervention	Obstacle	Mesure	Responsable	Années de mise en œuvre			
				2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Intégration et maintien en emploi	Le potentiel d'embauche est restreint, puisque le taux de roulement est faible. Également, le bassin de personnes handicapées est restreint lors d'embauches. Le taux de participation au PDEIPH est faible, considérant les exigences liées au programme.	Inclure les candidats issus du programme PDEIPH lors du repérage dans les banques de personnes qualifiées et utiliser les listes de déclaration d'aptitudes du programme.	Direction des ressources humaines	✓	✓	✓	✓
		Informer les gestionnaires de la présence de candidatures de personnes handicapées lors de la présentation descandidatures.					
		Faire la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.		✓	✓	✓	✓
		Lors de l'embauche d'une personne handicapée, adapter les mesures d'accompagnement requises en fonction de l'évaluation des besoins de l'individu.		✓	✓	✓	✓
		Lors de l'embauche, outiller les gestionnaires pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées.		✓	✓	✓	✓

2) L'accessibilité des produits et services de l'Institut

Axe d'intervention	Obstacle	Mesure	Responsable	Années de mise en œuvre			
				2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Accès aux produits et services de l'Institut	L'Institut produit de nombreux tableaux, images et graphiques pouvant être difficilement lisibles par les personnes ayant une déficience visuelle.	Lors de la refonte du site Web de l'Institut, appliquer les standards gouvernementaux sur l'accessibilité. Entretemps, l'Institut offre des solutions alternatives sur demande.	Direction des services informatiques et technologiques et Direction des communications	✓	✓	✓	✓
Participation aux enquêtes	La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut, particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, ont fait ressortir l'importance de diversifier et d'adapter les modes de collecte aux personnes handicapées.	L'Institut portera une attention particulière aux besoins des participants handicapés, en offrant à leur demande des modes de collecte adaptés.	Direction des stratégies et des opérations de collecte	✓	✓	✓	✓

3) Approvisionnement accessible

Axe d'intervention	Obstacle	Mesure	Responsable	Années de mise en œuvre			
				2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Acquisitions	La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	Élaborer une politique d'acquisition incluant des critères d'accessibilité visant à favoriser une approche inclusive.	Direction des ressources financières et matérielles				
		Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité inclus dans les appels d'offres produits par le CSPQ.		✓			

4) La sensibilisation et la formation du personnel

Axe d'intervention	Obstacle	Mesure	Responsable	Années de mise en œuvre			
				2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Pratiques d'accueil	L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	Offrir au personnel à l'accueil une formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées.	Direction des communications	✓			
Communications internes	La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	Sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Secrétariat et Affaires juridiques et Direction des communications	✓	✓	✓	✓
		Publier une nouvelle sur l'intranet au moment de la parution annuelle du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</i> , afin de le promouvoir.		✓	✓	✓	✓
Mesure d'urgence	Difficulté à s'orienter et à circuler dans les immeubles, particulièrement en cas d'urgence.	Désigner et former des moniteurs spéciaux afin de venir en aide aux personnes handicapées ou à mobilité réduite en cas d'évacuation d'urgence.	Direction des ressources financières et matérielles	✓	✓	✓	✓



Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services offerts aux personnes handicapées, veuillez vous adresser à :

Institut de la statistique du Québec
Centre d'information et de documentation
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090

Télécopieur : 418 643-4129

Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca/produits-services/
centre-information-documentation/information-statistique.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/produits-services/centre-information-documentation/information-statistique.html)

Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante :
www.stat.gouv.qc.ca/organisa/plan_action_handicapees.pdf

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

*Institut
de la statistique*

Québec

